

MARCHÉ COMMUN DE
L'AFRIQUE ORIENTALE
ET AUSTRALE

COUR DE JUSTICE

Tel: +260762457594

E-mail: info@comesacourt.org

COMMON MARKET FOR EASTERN AND
SOUTHERN AFRICA



COMESA



COURT OF JUSTICE

السوق المشتركة للشرق
والجنوب الأفريقي
محكمة العدل

COMESA Centre
Ben Bella Road
P O Box 30051
LUSAKA 10101
Zambia

OFFICE OF THE REGISTRAR

APPEL D'OFFRES

MISSION DE CONSEIL POUR L'ÉLABORATION D'UNE STRATEGIE DE COMMUNICATION

Numéro de référence de l'appel d'offres : CJC/PRM/LUN/3/23

Octobre 2023

1. Contexte de l'appel d'offres

La Cour de justice du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Cour de justice du COMESA ci-après dénommée " la CJC ") a été créée en 1994 en vertu de l'article 7 du Traité de la COMESA (le Traité) comme l'un des organes du Marché commun.

La fonction primordiale de la Cour est de défendre l'État de droit dans l'application du Traité du COMESA en assurant le respect de la loi dans l'interprétation et l'application du Traité.

La CJC invite maintenant les personnes éligibles à soumettre des offres scellées pour la prestation des services de conseil en vue de l'élaboration d'une stratégie de communication.

2. Portée

Dans le cadre de cette mission de conseil, les travaux sont axés sur la communication stratégique et l'élaboration d'une stratégie alignée sur les objectifs plus élargis de la CJC, le renforcement de l'identité visuelle de la CJC pour améliorer sa visibilité, la définition d'approches de sensibilisation et donner des conseils sur l'utilisation de méthodes et d'outils de communication, l'orientation sur le travail avec les médias pour informer et influencer le public de la CJC en communiquant de façon efficace sur l'impact et la valeur des initiatives de la CJC.

3. Termes de référence

Les termes de référence spécifiques figurent à l'annexe 1 du présent appel d'offres.

4. Calendrier et dates

Le calendrier suivant comprend les principales étapes et les dates d'achèvement correspondantes et est fourni principalement à des fins de planification. La CJC peut modifier le calendrier de la mission de conseil à sa discrétion.

Calendrier indicatif	Principales étapes
23 octobre 2023	Publication de l'appel d'offres
30 octobre 2023	Fin de la période de demande d'éclaircissements sur l'appel d'offres (soumissionnaire)
03 novembre 2023	Réponse aux demandes de renseignements partagée et publiée sur le site web de la CJC
23 novembre 2023	Date limite de soumission des propositions
04 décembre 2023	Sélection du consultant et notification de l'intention d'attribuer le marché
15 décembre 2023	Signature de l'accord avec le consultant
22 janvier 2024	Date de démarrage des services

Le projet de clauses contractuelles figure à l'annexe 2 du présent appel d'offres.

5. Éligibilité des consultants

Qualifications générales

Formation : Maîtrise en communication stratégique ou institutionnelle, en relations publiques, en communication pour le développement ou dans tout autre domaine connexe.

Expérience professionnelle :

- (i) Au moins dix ans d'expérience dans le domaine de la communication stratégique, qui doit comprendre l'élaboration de stratégies de communication et de plans d'action aux niveaux régional et national.
- (ii) Une expérience avérée dans l'élaboration de stratégies de communication et de plans d'action pour des organes judiciaires constitue un atout supplémentaire.
- (iii) Excellentes compétences en matière de rédaction, d'édition, d'établissement de rapports et de communication orale en anglais.

6. Début des travaux

La date prévue pour le démarrage des services est le 8 décembre 2023.

7. Critères d'évaluation des consultants

Les soumissionnaires soumettent des propositions techniques et financières. L'évaluation est fondée sur les critères suivants :

Critères, sous-critères	Points
Compréhension des objectifs et des exigences de la mission 5	5
Adéquation de l'approche/de la méthodologie et du plan de travail	
Stratégie/méthodologie de mise en œuvre de la mission	25
Calendrier des activités	10
Note totale pour l'approche et la méthodologie	35
Expérience pertinente dans des missions similaires	30
Qualifications et expérience	
Qualifications et compétences	10
Expérience professionnelle générale	10
Expérience professionnelle spécifique en rapport avec la mission	10
Note totale pour les qualifications et l'expérience du consultant	30
Note totale générale	100

Les propositions sont soumises accompagnées d'une lettre confirmant la compréhension des termes de référence de la mission.

La proposition technique est pondérée à 80 % et la proposition financière à 20 %.

8. Soumission des propositions

Les propositions sont soumises sous forme électronique protégée par un mot de passe, conformément aux instructions ci-dessous et avant la date de clôture indiquée au paragraphe 9, à l'adresse suivante :

Madame La Greffière
Cour de justice du COMESA
Courriel : procurement@comesacourt.org
Avec copie à : info@comesacourt.org

NB. : Si les propositions ne sont pas soumises dans deux dossiers électroniques distincts protégés par un mot de passe, la CJC n'assume pas la responsabilité d'une ouverture prématurée et peut, à sa discrétion, rejeter la proposition. Les mots de passe sont demandés aux consultants le 24 novembre 2023 entre 09.00 et 17.00 heures, heure sud-africaine.

Le premier dossier porte la mention "PROPOSITION TECHNIQUE" et le second la mention "PROPOSITION FINANCIÈRE". Le dossier contenant la proposition financière n'est ouvert QUE si la proposition technique obtient la note de passage de soixante-dix pour cent (70%).

La soumission d'une proposition est considérée comme une reconnaissance par les soumissionnaires que toutes les obligations stipulées dans le présent appel d'offres seront respectées et que, sauf indication contraire, les soumissionnaires ont lu, compris et accepté toutes les instructions fournies dans le présent appel d'offres.

Le présent appel d'offres n'engage pas la CJC à attribuer un contrat. Toute proposition soumise est considérée comme une proposition des soumissionnaires et non comme une acceptation par les soumissionnaires de toute proposition de la CJC.

9. Coût de la préparation des propositions

Les soumissionnaires supportent tous les coûts et dépenses liés à la préparation et/ou à la soumission d'une proposition, que celle-ci soit retenue ou non.

10. Date de clôture de l'appel d'offres

Les offres sont soumises à la CJC au plus tard le 23 novembre 2023 avant (12.00 heures) minuit, heure sud-africaine.

11. Budget

La proposition financière ne dépasse pas le budget disponible de 6.000 \$US. Lorsque des déplacements sont nécessaires et approuvés par la Greffière, la CJC verse une indemnité journalière de subsistance au taux en vigueur à la CJC et achète des billets d'avion en classe économique, le cas échéant.

12. Prix

Tous les prix DOIVENT être libellés en dollars US (\$US).

Il n'y a pas de variation de prix après la signature du contrat, sauf en cas d'accord écrit entre les deux parties.

Le prix proposé est considéré comme représentatif de tous les services requis par la CJC, tels qu'ils sont décrits dans le présent appel d'offres.

Les prix doivent s'entendre hors taxes. La CJC est exonérée de tous les impôts directs, à l'exception des redevances pour services publics, et est exonérée des droits de douane et des taxes de nature similaire pour les articles importés ou exportés pour son usage officiel.

13. Éclaircissements

Les demandes d'éclaircissements sur des aspects techniques relatifs à cet appel d'offres sont soumises au responsable des achats, exclusivement par écrit, par courrier électronique : esimon@comesacourt.org avec copie à Lsinnary@comesacourt.org, au plus tard le 3 novembre 2023, avant 17 heures, heure sud-africaine. Aucune communication, écrite ou verbale, n'est autorisée dans le cadre de cet appel d'offres, avec des membres du personnel de la CJC autres que les responsables des achats. Les demandes reçues après la date limite susmentionnée ne sont pas prises en compte.

Dans un souci de transparence, toutes les demandes d'éclaircissements des soumissionnaires et les réponses de la CJC sont enregistrées et distribuées à tous les soumissionnaires, sans indication de la source de la demande.

Les soumissionnaires qui souhaitent recevoir les réponses aux questions s'inscrivent auprès des responsables de la passation de marchés à l'aide des adresses mentionnées ci-dessus.

14. Modification de l'appel d'offres

À tout moment avant la date limite de soumission des propositions, la CJC peut modifier le présent appel d'offres en publiant des addenda.

Tous les addenda émis font partie de cet appel d'offres. Les addenda sont publiés sur le site Web de la CJC et communiqués par écrit à tous les consultants ayant manifesté leur intérêt pour la soumission d'une proposition.

Afin de donner aux consultants potentiels un délai raisonnable pour prendre en compte un addendum dans la préparation de leur proposition, la CJC peut prolonger la date limite de soumission des propositions à sa seule discrétion.

15. Validité des propositions

Les propositions sont irrévocables et restent valables pour acceptation pendant au moins 90 jours civils, à compter de l'heure de clôture.

Si la CJC le juge nécessaire, les soumissionnaires peuvent être invités à prolonger la validité de leurs propositions pour une ou plusieurs périodes supplémentaires afin de finaliser la procédure d'appel d'offres. Si la prolongation de la période de validité est acceptée par un soumissionnaire, celui-ci n'est pas autorisé à modifier ou à retirer sa proposition.

16. Disponibilité du consultant

Après avoir sélectionné le consultant en fonction, entre autres, de ses compétences et de son expérience, la CJC prévoit de négocier un contrat avec le consultant désigné dans la proposition technique.

17. Notification de l'attribution du marché

Avant la notification de l'attribution du marché constituant la formation du contrat, une notification d'intention d'attribution est communiquée à tous les soumissionnaires. Le marché est attribué dix (10) jours après la date de transmission de la notification d'intention d'attribution s'il n'y a pas de contestation pendant la période de statu quo.

18. Contestation des offres

Les consultants ne peuvent contester les résultats d'une passation de marché que conformément aux règles établies dans le système de contestation des offres tel que prévu dans le Règlement relatif à la passation des marchés de la CJC.

19. Date d'entrée en fonction

Le consultant commence sa mission le 22 janvier 2024.

20. Publication de l'attribution du marché

Après l'attribution du marché, la CJC publie sur son site web et sur les sites web du COMESA, les résultats identifiant la passation des marchés, le nom du consultant retenu ainsi que le prix, la durée et le résumé de la portée du contrat. Les mêmes informations sont envoyées à tous les consultants qui ont soumis des propositions.

21. Proposition financière - formulaire standard d'appel d'offres

Il est conseillé aux soumissionnaires d'utiliser le formulaire de proposition standard ci-dessous comme modèle et de le modifier pour couvrir tous les coûts ou frais pertinents.

Il n'y a pas de variation de prix de l'offre.

Il est conseillé aux soumissionnaires de fournir toute autre information pertinente sur une feuille séparée.

Formulaire de proposition financière

		MONTANT EN \$US
TOTAL DES HONORAIRES		
AUTRES DÉPENSES PERTINENTES		
TVA ET AUTRES TAXES EXCLUES		

Montant en lettres : _____

Soumis par :

Nom : _____

Signature : _____

Date : _____

ANNEXE 1. TERMES DE RÉFÉRENCE

[Veuillez Insérer ici les termes de référence pour les services spécifiques à fournir par le consultant et les activités à fournir ou à exécuter par les parties au contrat.]

ANNEXE 2. ACCORD CONTRACTUEL

[Veuillez insérer ici l'accord contractuel de la CJC, notamment les conditions].